



Thomas D'JOURNO

SELARL EKLAR AVOCATS

43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

DE TROIS STUDIOS MEDICALISES

dans une résidence pour personnes âgées

**dénommée Clinique Madeleine Rémuzat - Groupe Clinéa,
dépendant d'un immeuble en copropriété sis à MARSEILLE (13012)
515 rue Saint Pierre Quartier Saint Jean du Désert, bâtiment B,
cadastré section 876 D n° 176, 185 et 188
pour une surface totale de 85 a 49 ca.**

**MISE A PRIX : SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS
(75.000,00 €)**

VISITE LE JEUDI 16 JANVIER 2025 de 14h30 à 15h30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 29 JANVIER 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier sis à
MARSEILLE 12^{ème} arrondissement
(Bouches-du-Rhône) 515 rue Saint
Pierre Quartier Saint Jean du Désert,
Cadastré :

section 876 D numéro 176 pour une
contenance de 01 a 59 ca,
section 876 D numéro 185 pour une
contenance de 01 a 46 ca,
section 876 D numéro 188 pour une
contenance de 82 a 44 ca,
surface totale : 85 a 49 ca.

Dans le bâtiment B :

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE (271) de

l'état descriptif de division, savoir :
Un studio comprenant une entrée,
une pièce avec coin cuisine, une salle
d'eau avec water-closet, un balcon,
Et les 34/10.000èmes de la propriété
du sol et des parties communes
générales.

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE (272) de l'état

descriptif de division, savoir :
Un studio comprenant une entrée,
une pièce avec coin cuisine, une salle
d'eau avec water-closet, un balcon,
Et les 33/10.000èmes de la propriété
du sol et des parties communes
générales.

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273) de l'état

descriptif de division, savoir :
Un studio comprenant une entrée,
une pièce avec coin cuisine, une salle
d'eau avec water-closet,
Et les 31/10.000èmes de la propriété
du sol et des parties communes
générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait
l'objet d'un règlement de copropriété
et état descriptif de division suivant
acte reçu par Maître SALZES Notaire
à PARIS, le 6 décembre 2007 publié
le 14 janvier 2008 sages 1314P04
volume 2008 P numéro 156 au 4^{ème}
bureau des Hypothèques de Marseille.

D'après le procès-verbal de description

Maître Franck MASCRET,
Commissaire de Justice associé à
Marseille, a établi le 7 décembre 2022
le procès-verbal de description aux
termes duquel il apparaît que :

- **le lot n° 271** correspond à la
chambre n° 215 qui se compose
d'une pièce principale et d'une pièce
d'eau/WC.

Le certificat de mesurage établi par
Monsieur NASRATY stipule une
surface loi Carrez de **21,04 m²**.

- **le lot n° 272** correspond à la
chambre n° 216 située au deuxième
étage qui se compose d'une pièce
principale et d'une pièce d'eau/WC.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **20,99 m²**.

- **le lot n° 273** correspond à la chambre n° 217 au 2^{ème} étage qui se compose d'une pièce principale et d'une pièce d'eau/WC.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **21,05 m²**.

Les lieux sont loués suivant bail commercial de biens immobiliers meublés dans une résidence avec services en date du 12 avril 2007 annexé au cahier des conditions de vente, moyennant un loyer annuel TTC de 23.025 euros.

Le syndic de la copropriété est le cabinet CGS représenté par Monsieur DE SANTOS.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 638 458 925 euros, identifiée au SIREN sous le numéro 542 029 848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est à PARIS (13^{ème}), 182 avenue de France,

Ayant pour Avocat postulant **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat

associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<http://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, 43/45 Rue Breteuil, 13006 Marseille - Tél. : 04.13.24.13.63

- **f.hoffmann@eklar.com**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 17 décembre 2024.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat